

La question philosophique du respect de l'être vivant

On ne peut aborder la question philosophique du respect de l'être vivant sans invoquer l'impératif catégorique kantien : « agis de telle façon que tu traites l'humanité, aussi bien dans ta personne que dans tout autres, toujours en même temps comme fin, jamais simplement comme moyen »¹.

Cette maxime constituerait pour certains le fondement même de la bioéthique : le principe de respect de la dignité humaine comme « principe matriciel » de la bioéthique².

Kant développe le principe de dignité comme « valeur intérieure absolue »³ qui exprime une exigence de non-instrumentalisation de l'être humain (en matière d'expérimentation biomédicale ou de transplantation d'organes par exemple). On peut néanmoins douter de la pertinence de l'application quasi-systématique de cette référence à l'ensemble des questions que traite la bioéthique. D'une part le principe de dignité de la personne humaine occulte la question philosophique relative aux autres êtres vivants. D'autre part, ce principe érigé en valeur absolue risque d'entrer en conflit avec d'autres principes telle que la liberté par exemple.

Les êtres vivants représentent, dans le langage courant, à la fois les êtres humains, les animaux et les végétaux. Les excès de la « société industrielle » ont conduit dans la seconde moitié du XXème siècle à une prise de conscience de l'intérêt d'une vision moins anthropocentrique du monde, prenant en compte l'ensemble du monde vivant.

« La charte de l'environnement »⁴ insérée depuis 2005 dans le préambule de la Constitution française, ainsi que la « déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme »⁵, adoptée la même année par l'UNESCO, sont des exemples pertinents de ce « recentrage » de la bioéthique et des textes dans lesquels elle s'exprime.

Pour ce qui est des conflits de valeur que peut entraîner la promotion unilatérale du principe de dignité de la personne humaine, on peut citer, par exemple, le débat actuel sur l'euthanasie entre ceux qui revendiquent sa légalisation au nom du droit de mourir dans la dignité et ceux qui militent contre cette pratique au nom de ce même principe interprété différemment. D'un côté, la dignité de la personne humaine est comprise comme le devoir de respecter le droit de la personne à choisir sa mort et à ne pas « perdre » sa dignité dans la maladie ; de l'autre, cette dignité est une valeur absolue sur laquelle l'homme individuel n'a aucun pouvoir puisqu'elle appartient à l'humanité dans son ensemble et le respect de cette dignité est compris comme l'accompagnement du malade jusqu'à sa mort sans autre forme d'assistance portant directement atteinte à la vie.

¹ Kant, *La métaphysique des mœurs*, Paris, Flammarion, 1994

² Noëlle Lenoir et Bertrand Mathieu, *Les normes internationales de la bioéthique*, Paris, PUF, 2004

³ Kant, *ibid.*

⁴ charte promulguée le 1^{er} mars 2005 (lien sur le site du ministère de l'écologie)

⁵ Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme, UNESCO, 2005

Si la référence à la philosophie kantienne est très utilisée à l'appui des réflexions de bioéthique, on peut néanmoins remarquer qu'avec la révolution biotechnologique, la philosophie morale traditionnelle n'apparaît plus suffisante pour répondre à toutes les nouvelles questions éthiques posées. Depuis le siècle des Lumières, la réflexion philosophique s'était plutôt concentrée sur l'humain en tant que citoyen, individu libre, raisonné et raisonnable. Cette réflexion s'est traduite concrètement par la promotion des Droits de l'Homme au moment de la Révolution Française.

Or le défi que posent les progrès actuels des sciences et des techniques à la philosophie contemporaine est de réfléchir aux valeurs propres à l'humain et à son rapport au corps, voire même au vivant en général (animaux, environnement).

Pour certains, le débat bioéthique ferait naître une nouvelle génération de Droits de l'Homme (après les droits civils et politiques, économiques et sociaux, collectifs) voire serait en rupture avec la conception traditionnelle des Droits de l'Homme. « Les droits de l'homme ainsi revisités ne perdent-ils pas en effet leur essence politique libérale pour asseoir des valeurs morales et contraindre la science? »⁶.

Le débat entre la primauté de la dignité humaine versus la liberté individuelle est de nouveau mis en exergue au sein même des textes fondateurs de la bioéthique.

En effet, la plupart de ces conventions⁷ font référence à un nouveau système de valeur. La promotion du principe de « dignité de la personne humaine » diffère considérablement de celui de liberté et d'autonomie proclamé par la philosophie des Droits de l'Homme.

Le choix morale, juridique ou politique d'accorder la primauté à la dignité au détriment de la liberté dans certains contextes (comme en matière de fin de vie ou de procréation assistée, par exemple) est révélateur d'une conception renouvelée de la société. Ce changement de valeurs de référence fait suite à la prise de conscience du pouvoir démesuré que la science offre aujourd'hui à l'homme sur son propre destin.

Finalement, les réflexions philosophiques contemporaines concernant cette révolution biotechnologique se situent principalement entre deux extrêmes : la « technophobie » représentée par Hans Jonas et son heuristique de la peur⁸ et la « technophilie » représentée par Engelhardt^{9,10}.

Mais la plupart des philosophes proposent un juste milieu entre ces deux extrêmes qui vise à ne pas rejeter les progrès scientifiques en se laissant aller au catastrophisme ambiant tout en régulant les pratiques et définissant des valeurs pour la société. La primauté de la dignité humaine dans certains cas ne serait alors pas contraire à la liberté mais en fixerait les limites afin d'assurer la nécessaire cohésion sociale et la survie de l'espèce humaine.

Perrine Caille

⁶ C. Byk : « Progrès scientifique et droits de l'homme : la rupture? »

⁷ notamment la CEDH et la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme de l'Unesco adoptée en octobre 2005

⁸ H. Jonas, *Le principe responsabilité*, Paris, Flammarion, 1999

⁹ H.T Engelhardt, *The Foundations of Bioethics*, Oxford University Press, USA, 1996

¹⁰ G. Hottois, *La technoscience : entre technophobie et technophilie*, où l'auteur insiste sur l'importance de la première approche chez les philosophes contemporains